

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) **IDENTIFIER, ÉVALUER ET AGIR**

Objectif : À l'issue de la formation, le participant sera capable d'identifier et d'analyser les facteurs de RPS dans le travail réel, de contribuer à leur évaluation et de proposer des mesures de prévention intégrables à une démarche collective et au DUERP.

Public concerné et prérequis : Managers, élus CSE, responsables RH, dirigeants et acteurs de prévention. Aucun prérequis technique ; une connaissance du fonctionnement de l'entreprise est utile.

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap ; contacter Delta pour étudier les adaptations et les modalités d'accueil.

Durée de la formation : 14 heures, soit 2 jours en présentiel.

Tarification (2026) : Nous consulter.

Nombre de participants : 2 à 10 participants.

Délai d'accès : 1 mois, selon programmation.

Modalité de déroulement : En présentiel ; apports ciblés, analyses collectives et étude de cas fil rouge conduisant à un plan d'actions.

Programme de la formation : deux domaines de compétences (DC)

DC1 : Être capable d'identifier et d'analyser les facteurs de risques psychosociaux

- Distinguer symptômes, effets sur la santé et facteurs organisationnels ; éviter une lecture uniquement individuelle des difficultés.
- Explorer les facteurs de protection : autonomie réelle, qualité du soutien, clarté des rôles et possibilités de discussion sur le travail.
- S'initier aux repères Karasek (demande, latitude, soutien) et Siegrist (efforts et reconnaissance), sans utilisation diagnostique.

ATELIER 1 : interpréter un tableau d'indicateurs anonymisés (absentéisme, départs, tensions, incidents) avec prudence.

ATELIER 2 : analyser une situation de travail réel ou fictif, repérer les contraintes, ressources et hypothèses à vérifier.

- ▲ Caractériser les RPS et leurs conséquences : stress, violences au travail, harcèlement, épuisement professionnel et indicateurs collectifs.
- ▲ Identifier les six familles de facteurs RPS et mobiliser, à titre de repères, les modèles de Karasek et Siegrist.
- ▲ Situer les obligations de l'employeur, la place du CSE, du service de prévention et de santé au travail et des autres acteurs.
- ▲ Recueillir des éléments factuels : indicateurs sociaux, échanges, observations et analyse de l'activité réelle ; distinguer faits, ressentis et hypothèses.
- ▲ Analyser une situation de travail en tenant compte des contraintes, ressources et facteurs de protection.

DC2 : Être capable de contribuer à l'évaluation et à la prévention des RPS

- Préciser le périmètre d'une évaluation, les unités de travail, les personnes associées et les règles de confidentialité.
- Utiliser les 41 questions de l'outil INRS « Faire le point RPS » comme guide d'échanges collectifs (TPE/PME) ; repérer les facteurs d'exposition, documenter les situations et prioriser sans établir de diagnostic individuel.
- Savoir restituer des constats à partir de faits consolidés, sans identifier les personnes ni rechercher des responsabilités individuelles.

ATELIER 3 : utiliser la grille et les questions INRS « Faire le point RPS » sur un cas collectif, puis reporter les facteurs et mesures retenus dans une trame d'évaluation pour le DUERP.

ATELIER 4 : construire un plan d'actions priorisé en privilégiant la prévention primaire : charge, marges de manœuvre, organisation, management, coopération.

APPLICATION : définir le pilote, les moyens, le calendrier, les critères de suivi et les modalités de réévaluation.

▸ S'exercer avec des canevas de signalement auprès du référent désigné : fiche de recueil factuel, accusé de réception, orientation, traçabilité et suivi ; respecter confidentialité, impartialité, protection des personnes et procédures internes.

- ▲ Organiser les étapes d'une démarche concertée : cadrage, recueil, analyse, hiérarchisation et restitution.
- ▲ Évaluer les situations exposantes et contribuer à leur transcription dans le DUERP, avec confidentialité et méthode.
- ▲ Distinguer prévention primaire, secondaire et tertiaire et privilégier les actions sur l'organisation du travail.
- ▲ Élaborer un plan d'actions : mesures, responsables, échéances, moyens, indicateurs et modalités de suivi.
- ▲ Présenter les conclusions d'un cas fil rouge et définir les conditions d'une évaluation des actions.

Méthodes pédagogiques : Exposés interactifs, études de cas, analyse de documents et d'indicateurs, ateliers de groupe, simulations de restitution et plan d'actions.

Moyens d'encadrement et d'animation : Formateur expérimenté en prévention des RPS ; diaporama, outil INRS « Faire le point RPS », canevas de recueil et de suivi des signalements, trame DUERP et plan d'actions.

Modalités d'évaluation des acquis : Positionnement initial, observations pendant les ateliers, étude de cas finale avec grille de critères et quiz. Évaluation formative : évaluation des acquis par exercices et restitution, sans délivrance d'une certification réglementée. Attestation de fin de formation

Documentation remise : Mémo-Format Prévenir les Risques PsychoSociaux (RPS) RPS, référence à l'outil INRS « Faire le point RPS », grille DUERP, plan d'actions et canevas de signalement, d'orientation et de suivi auprès du référent.